

**N° D'ORDRE : 2019-171**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 29*

*Présents : 21*

*Pouvoirs : 05*

*Excusé : 01*

*Absents : 02*

*Qui ont pris part*  
*à la délibération : 26*

*Date de convocation : 10 Décembre 2019*

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France (départ à 19h41, pouvoir à M. MARIN pour le point n°19) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul - M. LANFANT Max.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. le Maire – Mme DEFAUX Catherine à M. BALLESTER – M. TOULOUSE Christian à Mme. MONTAGNE Françoise – Mme. ESPOSITO Annie à Mme. ROURE Simone – Mme. LABROUSSE Sylvie à M. HOEHN Gérard.

Excusée : Mme. BALS Fabienne (arrivée à 18h58, participe à partir du point n°9).

Absente : Mme LEVY Severyn – M. CORNU François.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

## **1 - TARIFS PUBLICS LOCAUX 2020**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour tenir compte de l'évolution des prix et des nécessités de l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal est invité à adopter une hausse des tarifs publics locaux de 1.5 % :

### **F) LOCATION DE MATERIEL**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que de nombreux utilisateurs des salles municipales (Square Marc Baron ou Bailli de Suffren) souhaitent, pour des raisons de commodité, pouvoir disposer sur place de divers matériels pour l'organisation de leurs festivités. S'agissant d'équipement mis à disposition par la commune, un tarif de location est adopté pour permettre de faire face aux dépenses de renouvellement ou de détérioration de ce matériel.

<b>Barèmes 2019</b>	<b>Modification proposée pour barèmes 2020</b>
- de 0 à 50 personnes : 67,00 €	- de 0 à 50 personnes : 68,00 €
- de 50 à 100 personnes : 104,00 €	- de 50 à 100 personnes : 107,00 €
- de 100 à 150 personnes : 158,00 €	- de 100 à 150 personnes : 160,00 €
- de 150 à 200 personnes : 210,00 €	- de 150 à 200 personnes : 213,00 €

Caution de 203 € (contre 200 € en 2019) qui est exigée de tous les locataires de ce matériel et tout objet manquant sera facturée au prix coûtant et retenu sur la caution.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

**DECIDE PAR 24 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER, M. PAPINIO)**

- De fixer pour l'année 2020 les tarifs de location de matériel.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 18 Décembre 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire**

**Gilles VINCENT**